United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNESCO Chair on Education for the Sustainable Development of Cooperatives
Belgorod University of Cooperation, Economics and Law
Russian Federation

كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية - أيت ملول
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - AÏT MELLOUL

APPEL À COMMUNICATION

LA 1ÈRE ÉDITION DU COLLOQUE SUR
LE MODÈLE COOPÉRATIF AGRICOLE

Sous le thème

Coopératives agricoles, inégalités et développement durable: Quelle capacité d'innovation ?

Les 25 & 26 Mars 2020

LA FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES D'AIT MELLOUL

Argumentaire

Depuis plus de dix ans, la crise économique et financière a mis en évidence les limites du système économique actuel et la nécessité de le repenser sur de nouvelles bases. A cet égard, le modèle coopératif pourrait être porteur de solutions dans la mesure où les coopératives ont pu démontrer leur résilience à cette crise. En effet, ce type d'entreprises a affirmé qu'il a été plus performant que les autres modèles d'entreprises sur le plan économique[1].

Toutefois, ce regain d'intérêt pour les coopératives ne tient pas seulement à des considérations d'ordre économique. Le modèle coopératif permet aujourd'hui à travers ses mécanismes et sa capacité d'adaptation et d'innovation de concilier les intérêts économiques, sociaux et environnementaux[2]. Sachant que cette conciliation est la pierre angulaire du développement durable, nous estimons que le modèle coopératif est le mieux placé pour répondre à cette problématique. Partant de ce constat, trois rôles majeurs sont à accomplir par ce modèle :

- ✓ Un rôle important dans le développement local : Dans différentes régions, la valorisation des produits locaux dits produits de terroir a permis le développement des régions isolées sur le plan économique, social, culturel et même touristique.
- ✓ Un rôle de créateur de valeur ajoutée : Ce modèle est confronté à des processus concurrentiels leur imposant de s'extraire d'un positionnement à l'amont des filières pour descendre vers un aval plus rémunérateur en termes de valeur ajoutée.
- ✓ Un rôle social et environnemental : A travers les valeurs de démocratie, de solidarité, de partage, d'équité et d'entraides partagées, le modèle coopératif participe au développement d'une culture plus saine dans la société.

Au Maroc, un regard sur le tissu des coopératives agricoles permet de constater une grande diversité des branches d'activité, citons entre autres, les céréales et légumineuses, lait, maraichères, agrumes, oléicole, apicole, élevage, fruits et légumes….

Notons que le développement du mouvement coopératif marocain est le résultat de plusieurs facteurs : esprit de solidarité et d'entraide au sein de la société marocaine, diversité biologique avec plusieurs produits naturels spécifiques à des régions (Argan au sud-ouest marocain,

[1]Plusieurs études ont montré que suite à la crise, le nombre d'emplois perdus au niveau des entreprises coopératives reste marginal par rapport à celui observé au niveau des entreprises commerciales.

[2] Le sentiment qui semble prévaloir plus largement dans les milieux économiques est que, hormis les services publics, seules les sociétés à but lucratif sont capables de produire des biens et des services.

safran à Taliouine…), savoir-faire local, accompagnement gouvernemental à travers notamment des programmes tels que : INDH[3], Plan Maroc Vert, stratégie Artisanat…).

En effet, ce mouvement a favorisé l'émergence des projets économiques et sociaux qui luttent contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités et qui concourent à l'intégration des petits producteurs dans le marché. Ce qui se traduit aujourd'hui par une évolution soutenue sur deux niveaux : au niveau de l'effectif des coopératives et de leurs adhérents (10540 coopératives agricoles en 2015 avec 355319 adhérents), et au niveau de la qualité des coopératives qui sont de plus en plus attirées par les stratégies de valorisation des productions de matières premières, des opérations de croissance externe et des politiques de marque.

Néanmoins, le modèle coopératif agricole marocain est actuellement confronté à des problématiques de plus en plus complexes liées essentiellement à la question du changement perturbant de son environnement et aux exigences de compétitivité économique dû à une pression concurrentielle forte. Ces mutations viennent bouleverser le paysage coopératif et remettre en question son rôle dans les efforts de développement. Par conséquent, la spécificité du modèle coopératif fut dépréciée et les problèmes de compétitivité ont été attribués au modèle coopératif lui-même.

En parallèle, ces dernières années, le contexte marocain est caractérisé par une faible qualité des emplois et une vulnérabilité au travail surtout pour les travailleurs informels et ruraux et en particulier les femmes. Pour autant, une des solutions les plus largement proposées dans le cadre du programme de l'INDH est la coopérative. Cette dernière cherche à résoudre la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent de très nombreuses femmes marocaines. Dans ce sens, le développement durable se focalisant sur la dimension économique et sociale, cherche en plus du maintien du développement et de la croissance économiques, le respect de l'équité sociale qui implique une réduction des inégalités. D'où la place de la coopérative à gérer les différentes inégalités au sein de la société et par là participer au développement durable.

Ces mutations nous renseignent sur les réponses que le modèle coopératif apporte en écho aux bouleversements de son environnement concurrentiel et réglementaire. ***D'où l'intérêt d'un questionnement sur la capacité d'innovation[4]des coopératives agricoles.***

[3] INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain

Affronter la pression concurrentielle nécessite en effet la recherche d'une taille critique et accroît les exigences en termes d'innovation de produits et de procédés. Notons également que, si la notion d'indépendance stratégique reste un objectif essentiel, il est important de s'intéresser aux modalités organisationnelles pour y parvenir. Pour répondre aux enjeux, les coopératives disposent d'atouts liés à leur capacité à mobiliser leurs adhérents. En effet, l'enjeu pour les coopératives agricoles est d'être un interlocuteur privilégié des opérateurs situés sur les marchés. Ainsi leur action dans la mise en place des procédures de traçabilité et de sécurité alimentaire leur fournit un atout compétitif considérable dans les filières de production. De même, elles se retrouvent en première ligne pour mettre en œuvre des démarches qualité exigées par les marchés à la recherche d'une différenciation des produits.

Dans ce contexte, le modèle coopératif marocain soulève la question de sa capacité d'adaptation et d'innovation afin de mieux contribuer au développement durable et à la gestion des inégalités. Des réponses concernant le management et la gouvernance, les choix à réaliser et les transformations à opérer aussi bien à l'amont des filières que les étapes situées à l'aval représentent autant de défis à relever.

Intérêts du colloque

L'objet de ce colloque est d'animer un débat scientifique autour du modèle coopératif et sa capacité d'innovation en vue d'accomplir son rôle potentiel dans les efforts de développement. Nous cherchons également d'identifier les opportunités non encore exploitées pour le développement du mouvement coopératif avec une véritable contribution au développement durable et à la gestion des inégalités.

Nous espérons que ce projet favorisera l'émergence de nouvelles réflexions par les chercheurs et les praticiens dans le domaine coopératif en général et celui agricole en particulier.

[4] Ainsi, Par innovation nous entendons soit à un changement dans un processus organisé, soit un nouveau procédé soit une nouvelle organisation. Innover correspond souvent à la volonté de s'adapter ou d'anticiper les conditions de la concurrence (Bellon, 2002).

Axes du colloque

Nous sollicitons des contributions qui abordent, d'un point de vue théorique et/ou empirique, les axes suivants ***(Liste des axes non exhaustive)***:

- ✓ Gouvernance des coopératives agricoles et développement durable
- ✓ Coopératives & Innovations
- ✓ Coopératives et inégalités
- ✓ Financement du modèle coopératif
- ✓ Le modèle coopératif marocain : Vers une lecture institutionnaliste
- ✓ Entrepreneuriat collectif & modèle coopératif
- ✓ Management & marketing des coopératives
- ✓ Développement durable & modèle coopératif
- ✓ Institutions et politiques gouvernementales & modèle coopératif
- ✓ NTIC et modèle coopératif
- ✓ Gestion des risques & modèle coopératif
- ✓ Coopératives agricoles et la question du genre

Soumission de propositions

Des propositions à la fois empiriques et/ou théoriques sont sollicitées. Nous invitons les chercheurs et les praticiens dans le domaine coopératif à soumettre un résumé ne dépassant pas 350 mots sur les axes susmentionnés (Les propositions liées aux autres axes non cités sont les bienvenues) rédigé selon le format Times New Roman, police 12, interligne 1,5.

Les résumés doivent suivre ce format:

- Titre de la communication ;
- Noms des auteurs et leurs affiliations ;
- Coordonnées des auteurs ;
- Résumé (En français en plus de la langue de rédaction du texte intégral);
- Mots clés (5 mots clés maximum).

Les textes intégraux : 15 pages maximum comprenant

- Titre de la communication

- Noms et affiliations de tous les contributeurs
- Coordonnées de l'auteur correspondant
- Thème principal / objectifs
- Revue de littérature
- Approche méthodologique et/ou conceptuelle
- Principales constatations / conclusions
- Bibliographie

Le texte devrait être rédigé sous format Word avec une police de caractère Times New Roman, un corps de texte de 12 points, des marges de 2,5 cm en haut, en bas, à gauche et à droite. Les titres seront mis en gras et numérotés sous la forme 1. , puis 1.1, 1.1.1, etc.

Les propositions (Résumé et texte intégral) doivent être envoyées à l'adresse suivante: **colloquemca2020@gmail.com**

Le fichier envoyé devrait être nommé comme suit : initiale(s) du prénom et nom complet de l'auteur ou du premier auteur en cas d'un travail collectif. Par exemple, pour **XXXXX YYYYY**, il s'agirait du fichier **XYYYYYY.doc** (avec un numéro en cas de soumissions multiples).

Langues du colloque

- Les papiers peuvent être rédigés en Français, en Anglais ou en Arabe.
- Les présentations et vidéo projection (PowerPoint) seront rédigées en Français, en Anglais ou en Arabe.
- Les présentations orales et les discussions sont autorisées en Français, en Anglais et en Arabe.

Dates importantes

- **01/02/2020 : Date limite d'envoi des propositions de communication (Résumé)**
- **29/02/2020 : Date limite de réception du texte intégral**
- **10/03/2020 : Date limite de notification d'acceptation définitive**
- **25 & 26 Mars 2020 : Tenue du Colloque (FSJES Ait Melloul, Maroc)**

Comité de coordination

- **Pr. ETTOR Rahim**

Doyen de la faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ait Melloul

Email : r.ettor@uiz.ac.ma

- **Pr. EL BOURKI Mohamed**

Professeur à la faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ait Melloul

Email : m.elbourki@uiz.ac.ma

- **Pr. OUHNA Laila**

Professeure à la faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ait Melloul

Email : l.ouhna@uiz.ac.ma

Comité d'organisation

ETTOR Rahim, Doyen FSJES Ait Melloul

AKHSAS Omar, Professeur FSJES Ait Melloul

EL BOURKI Mohamed, Professeur FSJES Ait Melloul

GUERGUER Wafa, Professeur FSJES Ait Melloul

LECHHAB Hafsa, Professeur FSJES Ait Melloul

OUHNA Laila, Professeur FSJES Ait Melloul

ZBIR Nawal, Professeur FSJES Ait Melloul

Comité scientifique

ABDELMAJID Amine, Université Paris EST (France) ;

ABRIAN Ahmed, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

ABOUDRAR Lahoucine, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

AHROUCH Said, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

AHSSINA Khalifa, Université Ibn Zohr, Ait Melloul (Maroc) ;

AKHSAS Omar, Université Ibn Zohr, Ait Melloul (Maroc) ;

AKRICH Said, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

ALBAGLI Claude, Université Paris XII (France) ;

ALAOUI HACHIMI Hassan, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

ANGADE Khadija, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

AIT BARI Ahmed, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

ATTOUCH Hicham, Université Mohamed 5 Souissi, Rabat (Maroc) ;

BELLIHI Hassan, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

BENGRICH Mostapha, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

BOUAZIZ Si Mohammed, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

BOURMA Khalid, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

BOUZAHIR Brahim, ENCG Eljadida (Maroc) ;

BOUZID Amel, Centre de recherche en Economie Appliquée pour le Développement, Alger (Algérie)

EL AMILI Omar, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

EL KHAYAT Mustapha, Université Hassan II (Maroc) ;

EL AGY Majda, Université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc) ;

EL KORCHI Akram, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

ERRAOUI Lahoussine, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

ETTOR Rahim, Université Ibn Zohr, Ait Melloul (Maroc);

GALLOUJ Camal, Université Paris Nord (France);

GOUMGHAR My Brahim, Université Ibn Zohr, Ait Melloul (Maroc);

HAMRI Hicham, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

HENAULT Georges, Université d'Ottawa (Canada) ;

LE DUFF Robert, Université Caen (France)

MEKKAOUI Soumiya, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

NOURDDINE Abdellatif, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

OMARI Soumia, ENCG Casablanca (Maroc) ;

OUBDI Lahcen, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

KADOURI Abdilah, Université Ibn Toufail, Kenitra (Maroc) ;

RACHIDI Lahoussine, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc) ;

RHELLOU Ahmed, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc);

SEMAOUNE Khalissa, Université Oran 2, Oran (Algérie);

TATOUTI Rachid, Université Ibn Zohr, Ait Melloul (Maroc) ;

ZAOUJAL Nouzha, INSEA, Rabat (Maroc) ;

ZEROUALI OUARITI Ouafae, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc).